

# Les entreprises familiales souffrent davantage

« 60 % des entreprises ont connu une diminution de leur chiffre d'affaire en 2009. »

L. Lambrecht, directeur du Centre d'études pour l'entrepreneuriat

40 % des sociétés actives dans le secteur des services risquent de souffrir de la crise économique.

Les entreprises familiales souffrent plus de la crise que les autres. Pour s'en sortir, elles doivent mieux se vendre.

● François-Xavier GIOT

Certains pensaient que les sociétés familiales traverseraient mieux que les autres la crise économique actuelle. La raison ? Elles travaillent à long terme et sont plus prudentes. Tout faux. « Cette spécificité ne s'est pas traduite dans une meilleure performance », explique Johan Lambrecht, directeur du Centre d'études pour l'entrepreneuriat.

L'économiste vient de mener une étude pour le compte de l'Institut de l'entreprise familiale. Celle-ci conclut donc que les sociétés familiales souffrent plus de la crise que les autres. La raison ? Les sociétés les plus touchées n'ont pas de stratégie déterminée préalablement. Ou, parce que quand elles en ont arrêté une, elles ne l'ont pas exécutée correctement.

Or il s'agit du meilleur moyen de s'en sortir, insiste Johan Lambrecht. « Il faut répondre à trois questions : qu'est-ce qu'on fait ? Pour qui le fait-on ? Et pourquoi le fait-on ? » Selon l'économiste, c'est seulement à partir de là qu'on peut fixer des objectifs clairs et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Pour les sociétés qui n'auraient pas procédé de la sorte ou qui n'auraient pas innové, les lendemains seront plutôt délicats. ■



« On a constaté que 60 % des entreprises ont connu une diminution de leur chiffre d'affaire en 2009 par rapport à 2008 », explique Johan Lambrecht. Sans percevoir de différences entre sociétés familiales et non familiales. Pour une entreprise sur quatre, la baisse a été supérieure à 30 %. L'économiste a par contre remarqué une différence entre les deux types de société un an plus tôt. « Davantage d'entreprises familiales ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires en 2008 par rapport à 2007. »

Autrement dit, les entreprises familiales ont ressenti la crise plus tôt.

En général, le bénéfice des sociétés a suivi la baisse. Mais si une entreprise sur trois a connu une chute relativement limitée (moins de 10 %), 35 % des entreprises sondées disent que leur bénéfice a été au minimum divisé par trois. ■



Au niveau de l'emploi aussi l'étude relève quelques différences. Principalement au niveau des embauches.

Si 22,2 % des entreprises non familiales envisagent d'engager du personnel d'ici à 2010, à peine 8,7 % des entreprises familiales feront de même.

« Ces dernières, explique l'économiste Johan Lambrecht, préfèrent rester stables. Elles travaillent avec leurs propres moyens financiers donc elles sont plus prudentes, plus conservatrices. »

Les deux types de société se distinguent aussi quand il s'agit de se séparer d'une partie des membres de leur personnel. Pratiquement une entreprise familiale sur cinq (18 %) a licencié un ou plusieurs collaborateurs depuis que la crise a surgi.

Or, à peine un dixième des entreprises non familiales ont fait de même. ■



À quand la fin du tunnel ? L'optimisme n'est pas de mise. Et ce, qu'il s'agisse d'une entreprise familiale ou pas. À peine 2 % des sociétés sondées estiment que la sortie de crise interviendra d'ici décembre 2009.

Les plus pessimistes sont aussi les plus nombreux puisque plus d'une entreprise sur deux (55 %) a répondu que la sortie crise n'est pas à attendre avant 2011 au plus tôt. « La majorité, explique Johan Lambrecht, dit clairement que les effets négatifs ne sont pas derrière nous. Ça va encore durer jusqu'à 2011 et plus tard. »

De quoi couper les rumeurs de sortie de crise imminente. « Ce n'est pas à l'ordre du jour selon une étude menée en Flandre. Et il n'y a pas de différence entre la Wallonie et la Flandre. Si l'aspect financier de la crise est peut-être un peu derrière nous, nous sommes en plein dans la crise économique. » ■



La crise apporte son lot de difficultés aux entreprises. La plus grosse d'entre elles se situe au niveau des mauvais payeurs, toujours plus nombreux. Les clients retardent leurs paiements, voire ne payent pas du tout.

« C'était déjà un problème avant la crise, souligne Johan Lambrecht. Il se manifeste encore plus aujourd'hui. »

Et sans doute encore plus à l'avenir. D'ailleurs, une entreprise sondée sur deux craint une faillite d'un de ses clients dans les mois à venir (voir l'infographie ci-dessous).

La s' difficilement rencontrée par les sociétés est due à la concurrence accrue que se livrent les « boîtes ». Pour attirer de nouveaux clients, certaines n'hésitent pas à casser les prix et à être plus agressives. Une manière de faire rentrer du cash dans les tiroirs-caisses, quitte à rogner sur les marges. ■



Pour lutter efficacement contre la crise, les entreprises ont d'ores et déjà pris des mesures.

La première consiste à assurer un meilleur suivi des paiements des clients. Mesure prise par 59,29 % des sociétés.

La deuxième solution, prônée par 57,31 % des sondés pour surmonter les difficultés, consiste à réduire les coûts. Et le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de ne plus embaucher.

La troisième solution : une société sur deux a décidé de limiter des stocks qu'elles ne sont pas certaines d'écouler, et ce afin de ne pas immobiliser des capitaux.

Quatrième mesure : 30 % des sociétés ont décidé de mettre au chômage économique une partie de leur personnel.

Enfin, une société sur quatre a purement et « simplement » décidé de licencier. ■



Les mesures déjà prises ne suffiront sans doute pas. Il en faudra d'autres.

La première que les sociétés sondées s'attendent à prendre, dans 62 % des cas, sera de mieux communiquer avec le personnel. Car la crise sera plus facilement surmontée si tout le monde se serre les coudes. Mais cela ne suffira pas. C'est pourquoi six sociétés sur dix vont maintenir leurs coûts sous observation.

Les relations avec les clients vont aussi évoluer. Une société sur trois entend écouter davantage le client. Une manière de s'assurer que celui-ci restera fidèle. Mais ceux-ci vont aussi devoir régler la note plus rapidement.

C'est du moins ce que prévoient 32 % des sociétés interrogées.

Bonne nouvelle : une entreprise sur cinq pense recruter, mais en recourant à des contrats provisoires. ■



Les pouvoirs publics n'ont pas abandonné les sociétés en ces temps difficiles. Plusieurs mesures ont été spécifiquement prises (voir ci-dessous) pour leur venir en aide. Le hic, c'est que celles-ci ne sont pas toujours connues des employeurs.

Certes, plus de 62 % des entreprises savent qu'elles peuvent passer par le chômage économique.

De même, 42 % des « boîtes » savent qu'elles peuvent reporter le paiement du précompte professionnel, étaler les versements à l'ONSS (37 %) ou réduire le temps de travail (33 %).

Mais trop peu de sociétés savent qu'il existe un fonds de garantie. En Flandre, à peine 3 % des sondés sont au courant; et seuls 6,4 % le sont à Bruxelles; et 10 % en Wallonie.

Enfin, seulement 8 % des entreprises savent qu'elles peuvent souscrire une assurance faillite. ■

## De plus en plus de mauvais payeurs

Le top des difficultés liées à la crise (aujourd'hui et à l'avenir) au niveau des entreprises familiales.



Parmi les principales difficultés que vont devoir affronter les entreprises familiales (à l'avenir), on trouve les mauvais payeurs et les faillites de clients.

## INTERVIEW ● Claire NONET



Claire Nonet s'occupe de la comptabilité et des finances de l'entreprise homonyme.

Claire Nonet, vous tenez les comptes d'une entreprise familiale. Constatez-vous une baisse du chiffre d'affaire depuis l'émergence de la crise ?

Il a baissé par rapport à l'an dernier mais pas de manière significative : de l'ordre de 5 %. Il s'agit davantage d'un plateau (stagnation) que d'une baisse.

## « La crise ? L'opportunité de se distinguer »

Est-ce un effet direct de la crise ? Oui, mais c'est surtout une question de prudence.

Rencontrez-vous de nouvelles difficultés en raison de la crise ?

On a remarqué que les prix des marchés publics étaient beaucoup plus bas que les années précédentes. C'est la principale difficulté pour le moment.

Certains disent que la crise durera jusqu'en 2010. Est-ce votre cas ?

Dans la construction, on ne s'avance pas pour donner un délai. On veut juste augmenter la rigueur et la qualité de nos travaux pour pouvoir passer outre de la crise. On ne met

pas de délai sur son issue. On prend la crise comme une opportunité de se distinguer.

Avez-vous adapté votre stratégie pour gérer au mieux la crise ?

On a respecté notre stratégie qui consistait à être plus méfiant, à insister sur la qualité et à maîtriser nos dépenses. On a suivi notre stratégie et cela nous a permis de traverser la crise pour le moment.

Quid de l'emploi ?

On a gelé nos embauches mais nous n'avons pas licencié. On remplace les travailleurs en cas de départ, mais nous n'allons pas augmenter notre personnel cette année. ■ F.-X. G.

## LES MESURES DU GOUVERNEMENT

Depuis le début de la crise, le gouvernement a pris des mesures pour venir en aide aux entreprises, aux petites indépendants spécialement. En voici un rappel.

Chaque indépendant pourra, en 2010, demander un report de paiement de trois cotisations sociales trimestrielles.

Aucune majoration ne sera appliquée pour ces paiements tardifs s'ils sont réglés avant le 31 décembre 2010.

La période d'octroi de l'assurance pré-faillite a été allongée jusqu'au 31 juillet 2010.

Cette même assurance pourra être demandée si l'indépendant constate une baisse de son chiffre d'affaires de plus de 60 % en deux ans, ou de 50 % en un an.

Les pensions minimales des

indépendants vont faire l'objet d'un rattrapage de 20 € pour les mémoires au 1<sup>er</sup> août 2010 et de 25 € pour les isolés.

Les montants de l'assurance faillite, des indemnités d'incapacité et d'invaliderité seront augmentés.

Un système d'entrepreneur remplaçant a été mis en place afin de venir en aide à un entrepreneur qui ne peut poursuivre son activité.

Pour donner une seconde chance aux entrepreneurs faillis, le gouvernement a mis en place l'Entrepreneurial Fin mediator.

Un médiateur doit ainsi entreprendre un dialogue avec les banques pour allouer des crédits à ceux qui voudraient retenter leur chance. Un Fonds de Participation montrera l'exemple aux banques en octroyant de l'argent à ces entrepreneurs.